

Questionnaire Education Morale et Civique



Question n°1 : Les symboles de la République

1. Dans la Constitution française, trouve l'article qui décrit les symboles de la République.

Article de 2 de la constitution française :

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la « Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

2. Observe ces documents et écris la devise de la France.



Liberté, Égalité, Fraternité

3. Quel est le nom de la jeune femme représentée ci-dessous ? **Marianne**



4. Trouve le nom de l'hymne national français et le nom de son compositeur ?
La « Marseillaise », Rouget de Lisle

Question n°2 : Règles et droits

1. Trouve le nom complet du texte fondateur qui régit les droits de l'Homme et du citoyen ? **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**
2. Quand a-t-il été proclamé ? **26 août 1789**
3. Observe le tableau de ce texte, où peut-on l'admirer ?

Aide : [rechercher des renseignements sur une image en ligne](#)



Au musée Carnavalet à Paris

4. Qui l'a peint ? **Le Barbier**
5. Recopie l'article 4.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Question n°3 : Valeurs et principes

1. Un grand écrivain français, Montaigne, parle de son amitié avec un autre écrivain français, La Boétie. En retrouvant ce texte extrait du livre 1 "de l'amitié", retrouve la citation manquante en fin de texte :

Au demeurant, ce que nous appelons ordinairement amis et amitiés, ce ne sont qu'accointances et familiarités nouées par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos âmes s'entretiennent. En l'amitié de quoi je parle, elles se mêlent et confondent l'une en l'autre, d'un mélange si universel qu'elles effacent et ne retrouvent plus la couture qui les a jointes. Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en répondant : « ».

Parce que c'était lui, parce que c'était moi.

2. Une femme célèbre pour le combat qu'elle a mené aux Etats-Unis a donné son nom à un collège de Châteauroux.
Comment s'appelle-t-elle ? **Rosa Parks**
Qu'a-t-elle combattu ? **La ségrégation raciale**

Question n°4 : Engagement, liberté



1. Qui est cet homme ? **Jean Moulin**

Aide : [rechercher des renseignements sur une image en ligne](#)

2. Pourquoi est-il connu ? **Il était résistant pendant la seconde guerre mondiale.**

3. Trouve le nom de l'homme politique français, ministre de l'Education nationale de 1936 à 1939, qui fut exécuté par la Milice en juin 1944 ? **Jean Zay**

4. Quelle discipline scolaire a-t-il institué ? **Le sport à l'école**

Question n°5 : Investiture

Lors de son investiture, le Président de la République élu reçoit une décoration.



1. Observe la photographie ci-dessus. Quel est le nom de cette décoration ? **Le Grand collier de la Légion d'honneur**
2. Cette décoration se compose de 16 maillons formant une chaîne. Le motif central de cette chaîne est constitué du monogramme "HP". Que signifient les lettres H et P ? **Honneur et Patrie**
3. Trouve et colle une photographie officielle d'un président portant cette décoration.



Question 6 : Egalité homme-femme

Affiche le graphique sur la place des femmes dans les parlements des pays (2016) en cliquant sur ce [lien](#) et réponds à la question.

1. Quel pourcentage de femmes y a-t-il dans les 2 chambres du Parlement français ? **25,8 et 27,3 %**
2. Une seule femme en France a été premier ministre de mai 1991 à avril 1992. Indique ci-dessous son nom et colle sa photo.



Edith Cresson

3. Quelle est la loi qui promeut la parité ?

La loi parité hommes-femmes ou la loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes ou la loi du 4 août 2014 ou la loi du 18 décembre 2003 ou la loi du 6 juin 2000

